



Déclaration UNSA Éducation

CTSD du 5 Février 2019

Ce Comité Technique Départemental est le premier qui suit les élections professionnelles de décembre 2018. **Dans le département des Pyrénées Atlantiques, les personnels de l'Éducation Nationale ont choisi de faire confiance majoritairement à l'Unsa Éducation.** Ce choix, Monsieur le Directeur Académique n'est pas anodin ; En refusant les postures syndicales manichéennes, ce vote de la profession signifie que nos collègues souhaitent avant tout privilégier le dialogue social et la négociation pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et dans l'intérêt de nos élèves.

Ce choix, à l'heure où l'on assiste à une crise de la confiance sans précédente, honore les représentants que nous sommes tout en nous donnant une grande responsabilité. Contrairement à ce que certains prétendent, l'Unsa Education n'est pas un syndicalisme d'accompagnement ; si nous savons reconnaître les politiques qui sont favorables à l'Éducation Nationale et à ses agents, l'Unsa Éducation sait aussi s'opposer et se mobiliser dans le cas contraire.

Plus d'élèves et moins de professeurs titulaires. Voici ce que sera la rentrée 2019. Et tout l'art du Ministre et de ses représentants sera vouloir de nous faire prendre « des vessies pour des lanternes » en nous affirmant que l'Éducation Nationale fonctionnera encore mieux avec moins de moyens.

Concernant les effectifs dans les collèges, l'Unsa Éducation comme les années passées attire l'attention sur prioritairement :

- **Les 2 collèges REP du département** à savoir le niveau 5^{ème} du collège Camus et le niveau 4^{ème} du collège Jeanne d'Albret de Pau qui auront entre 29 et 30 élèves. Les effectifs moyens de ces établissements sont respectivement de 24,9 pour le collège Camus Bayonne et de 26,3 pour le collège Albret Pau. Ces chiffres sont très loin de la moyenne nationale qui constate un effectif moyen de 22 élèves pour les établissements classés dans les zones prioritaires. Une fois de plus, l'intégration des élèves d'ULIS sera problématique. De plus, ces établissements ont des dispositifs UP2A et élèves non francophones qui ne sont malheureusement pas pris en compte dans le calcul des divisions.
- **D'autres collèges accueillants aussi des ULIS** voient dans certains niveaux des moyennes élevées
- :
- en 5^{ème} le collège Marracq de Bayonne et le collège de Salies de Béarn,
- en 4^{ème} le collège Billère, le collège M. de Navarre Pau, collège Chantaco St Jean de Luz,

- en 3^{ème} le collège de Cambo, collège de Lescar, le collège Clermont Pau et le collège M. de Navarre Pau.

L'Unsa Éducation constate que les prévisions d'effectifs des ULIS ne prennent en compte les ouvertures des dispositifs.

L'an dernier l'Unsa Éducation vous avez alerté quant à l'accueil des élèves non francophones. Aucune mesure n'ayant été prise, devant l'augmentation du flux d'arrivées, la situation s'est détériorée. **Il est plus qu'urgent d'élaborer un vrai plan d'accueil des élèves allophones mais également des élèves non scolarisés antérieurement.**

Concernant les SEGPA, L'UNSA éducation demande que la situation de la SEGPA du collège Jean Rostand soit réexaminée. À la vue des effectifs il est impératif d'ouvrir la 4^{ème} division et se faisant appliquer la circulaire de 2015 pour lui donner les moyens de fonctionner. L'UNSA Éducation tient à rappeler son attachement à ce seul dispositif existant dans la prise en charge des élèves en grande difficultés scolaires dans le second degré. L'UNSA éducation rappelle le rapport de la DEPP de 2017 qui mentionne un taux de diplomation CAP supérieur à 45% alors 73.5% des élèves viennent d'un milieu très défavorisé.

Pour terminer sur les effectifs des collèges, l'Unsa Éducation souhaite également vous alerter sur des effectifs lourds pour deux des collèges publics du département qui ont un internat. Ces établissements, Salies de Béarn et Pierre Emmanuel au travers de l'internat accueillent des enfants en grande difficultés. Fragilisés par la concurrence scolaire, ces établissements doivent être soutenus.

Concernant les lycées, l'Unsa Éducation demande qu'une attention particulière soit apportée au Lycée Cassin Bayonne et Lycée Lescar dont les classes de secondes seront proche des 35 élèves.

Pour finir sur les DGH, l'Unsa Éducation demande si, il a été prévu le dédoublement des heures de chef d'œuvre dans les lycées professionnels.

Pour ce qui est de l'enveloppe des dotations horaires, nous constatons sans surprise que malgré une augmentation des effectifs de 85 élèves, le département de Pyrénées Atlantiques perdra 8 ETP (équivalent temps plein). Cette perte est accentuée par un transfert des heures poste en heures supplémentaires : **les Pyrénées Atlantiques perdent l'équivalent de 14 ETP en postes en heures postes.** Les lycées devront assumer la quasi-totalité de l'augmentation de ces heures supplémentaires, cela entraînera une détérioration des emplois du temps des élèves par l'augmentation de l'amplitude horaire. L'Unsa Éducation rappelle la demande du SNPDEN Unsa d'une étude de faisabilité de cette réforme.

Avec la disparition des Heures Postes au profit des heures supplémentaires, l'Unsa Éducation s'inquiète du sort des personnels enseignants contractuels de l'Éducation nationale qui pourraient servir de variable d'ajustement lors de cette prochaine rentrée.

Pour conclure, l'Unsa éducation ne peut que tirer la sonnette d'alarme concernant la rentrée 2019 ; des effectifs par division en collège plus lourd, une réforme des lycées qui pose plus de questions qu'elle apporte de réponses qu'en à son organisation et l'impact qu'elle aura sur les personnels, de nouvelles suppressions de poste de non enseignants.... Tout cela nous rappelle les années d'avant 2012 qui ont eu pour l'Ecole Publique et Laïque des conséquences dont elle ne s'est pas encore entièrement relevée.